

Mairie de Grabels
Déclaration Préalable

Pour tout renseignement vous pouvez
vous adresser à :
Mairie de Grabels
1 place Jean Jaurès
☎ : 04 67 10 41 00

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE

Dossier n° : DP 03411626 00021

Déposé le 23/03/2026

Complétée le 10/04/2026

Affichée le 30/03/2026

Demandeur : ROYER Julien

**Adresse des travaux 171, rue de Richauda
34790 GRABELS**

Destinataire :

ROYER Julien
171, Rue de Richauda
34790 GRABELS

**Certificat de non-opposition en application de l'article R424-13 du
Code de l'urbanisme**

Madame, Monsieur,

Votre demande de Déclaration Préalable déposée dans mes services le 23/03/2026 concernant la construction d'un garage à exécuter à l'adresse figurant dans le cadre ci-dessus a été enregistrée sous le numéro inscrit en référence.

Une décision devait vous être notifiée par l'autorité compétente avant le :

10/04/2025.

(la date du cachet du bureau de poste faisant foi).

En l'absence de réponse à votre demande, je certifie que vous êtes titulaire d'une décision de non-opposition à la demande susmentionnée.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Grabels, le

18 MAI 2026

Le Maire
Pascal HEYMES




**URBANISME
AFFICHAGE EFFECTUE
DU 19/05/2026
AU 20/07/2026
NON OPPOSITION
GRABELS, LE
LE MAIRE,**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Le (ou les) demandeur(s) peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.